

209C0763
FR0010282822-FS0309

28 mai 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

STORE ELECTRONIC SYSTEMS

(Euronext Paris)

Par courrier du 28 mai 2009, la société de droit des Iles Caïman Amber Master Fund (Cayman) SPC (1) (P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïman) a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 mai 2009, par suite d'une cession d'actions STORE ELECTRONIC SYSTEMS hors marché, les seuils de 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société STORE ELECTRONIC SYSTEMS, et ne plus détenir aucun titre STORE ELECTRONIC SYSTEMS.

(1) La gestion d'Amber Master Fund (Cayman) SPC a été confiée à un « investment manager », Amber Capital LP, limited partnership de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis) contrôlée par MM. Joseph Oughourlian et Michel Brogard.